

Règlements du concours « Combat de cas » 2017-2018

Sous réserve des lois applicables au Québec, le présent règlement régit tous les aspects du concours « Combat de cas » 2017-2018 et lie les parties, soit l'Ordre des CPA du Québec (ci-après « l'Ordre ») et les participants au concours.

1. DURÉE DU CONCOURS

Le concours se déroule du 11 septembre 2017 au 4 mai 2018 (23 h 59, heure de l'Est).

2. MODE DE PARTICIPATION

Pour participer, il faut soumettre une étude de cas de type multidisciplinaire (en français ou en anglais) de façon individuelle ou en équipe (4 personnes maximum), et ce, avant le 4 mai 2018 (23 h 59, heure de l'Est). Toute participation reçue après cette date ne sera pas admissible et sera automatiquement écartée.

L'inscription des participants est confirmée une fois le formulaire d'inscription complété et transmis.

Aucun achat n'est requis pour participer à ce concours.

L'Ordre n'assume aucune responsabilité en cas de perte, d'erreur, de fraude ou de retard d'acheminement du formulaire d'inscription.

3. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent être inscrits au Programme de formation professionnelle CPA (programme universitaire de 2^e cycle ou programme national dispensé par l'Ordre).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

L'évaluation de l'étude de cas par le jury sera établie en fonction des critères suivants :

- **Qualité de l'étude de cas dans son ensemble et soin accordée à la présentation**
 - a) Conforme aux [modèles fournis par l'Ordre](#) (Arial 10, interligne multiple et marges de 2,29 cm).
 - b) Un maximum de 5 à 10 pages pour l'énoncé (incluant les annexes) et un maximum de 15 pages* pour les notes pédagogiques portant sur les éléments de solution (incluant les annexes). * Note : est exclus de ce maximum la portion des notes pédagogiques traitant du sommaire, de l'axe central, du résumé et des compétences/connaissances.
 - c) Noms des membres de l'équipe sur le formulaire d'inscription **seulement**. Les noms ne doivent pas apparaître sur la page couverture ni dans l'énoncé, les notes pédagogiques et le guide d'évaluation.
- **Qualité rédactionnelle (structure, fluidité, formulation, orthographe et grammaire)**
- **Originalité du scénario et/ou du secteur d'activité choisi, intérêt suscité pour le lecteur et pertinence pour la profession de CPA**
- **Respect des caractéristiques**

- Étude de cas courte (entre 60 et 120 minutes) et de type multidisciplinaire.
- Problématiques abordées couvrant un minimum de 3 et un maximum de 4 compétences techniques parmi les 6 répertoriées dans la [Grille de compétences des CPA](#) : information financière, stratégie et gouvernance, comptabilité de gestion, audit et certification, finance, fiscalité.
- Problématiques tenant compte des compétences habilitantes, y compris les questions éthiques et déontologiques.
- Développée en fonction de l'un des 4 modules optionnels de la [Grille de compétences des CPA](#) : gestion de la performance, finance, certification, fiscalité. Les compétences traitées dans les notes pédagogiques devront atteindre le niveau de maîtrise C à A selon module optionnel choisi.

Exemple pour la compétence 6.2.1 si le module optionnel choisi est la fiscalité : le niveau de maîtrise à atteindre est A alors que le niveau de maîtrise pour les 3 autres modules optionnels est B.

Compétence	Préalables	Modules communs			Modules optionnels				Modules de synthèse	
		C1	C2	Modules communs	01 GP	02 FIN	03 CERT	04 FISC	S1	S2
6.2 Fiscalité des particuliers										
6.2.1 Évaluer les questions fiscales générales qui se posent à un particulier	B							A	>	>
6.2.1 Déterminer les impôts à payer par un particulier dans des situations courantes	B			B				A	>	>
6.2.2 Déterminer les impôts à payer par un particulier dans des situations non courantes	—			—				B	>	>

- **Éléments des notes pédagogiques répondant aux attentes de l'énoncé (exactitude technique et profondeur)**
- **Vraisemblance, logique et cohérence de l'énoncé et des éléments des notes pédagogiques**
- **Guide d'évaluation comprenant les compétences ainsi que la formulation complète et détaillée des 5 niveaux de performance : non traité, compétence minimale, en voie vers la compétence, compétent, compétent avec distinction**

PARRAINAGE

Les participants doivent obligatoirement être parrainés par un CPA qui les conseillera sur le contenu et la présentation de leur étude de cas.

Les études de cas sélectionnées pourraient être déposées sur le site du PFP des candidats inscrits au programme de 2^e cycle universitaire. Toutefois, préalablement à leur mise en ligne, une révision technique des études de cas devrait être effectuée par le parrain/marraine afin de garantir l'exactitude, la cohérence et la véracité des informations.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En cas d'utilisation d'éléments puisés au sein d'autres ouvrages, il incombe aux participants d'obtenir au préalable une permission écrite des auteurs.

UTILISATION DU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE ET DROITS D'AUTEUR

Les gagnants et finalistes s'engagent à céder à l'Ordre leurs droits d'auteur sur le matériel pédagogique développé aux fins de ce concours. Ils accordent également à l'Ordre la permission d'utiliser et de modifier le matériel pédagogique qu'ils ont développé, et ce, sans aucune restriction et sans aucuns frais. S'il y a publication du cas sur le site du PFP, les noms des rédacteurs et de leur organisation seront indiqués afin que leur contribution soit reconnue.

CONSEILS À APPLIQUER

Portez une attention particulière aux éléments suivants. Votre étude de cas doit être :

- **Réaliste** : scénario logique, situations vraisemblables et enchaînement cohérent des événements. Vouloir pousser trop loin l'originalité peut nuire à la vraisemblance du scénario.
- **Intéressante**: suscite de l'intérêt (certaine forme de suspense), scénario dynamique et envie du lecteur de connaître la suite ou d'en savoir davantage. Le recours au jeu de rôle peut être une option à privilégier.
- **Informative** : traitement original des problématiques et documentation adéquate sur le secteur d'activité, le sujet choisi et les problématiques abordées.
- **Fluide** : formulations claires, langage professionnel et présence d'un fil conducteur. L'utilisation d'une légère touche d'humour ou le recours au dialogue peut créer du rythme.
- **Originale** : choix d'un secteur d'activité original et importance de traiter du sujet selon une perspective inhabituelle.
- **Pondérée** : bon équilibre dans le choix et le nombre des compétences traitées. Ne pas tenter de traiter toutes les compétences.
- **Structurée** : présence de titres et de sous-titres pour faciliter la compréhension du texte et présence d'un fil conducteur.
- **Pertinente** : choix des compétences adéquates en lien avec le module optionnel choisi et niveaux de maîtrise.
- **Complète** : visualisation possible du contexte (qui, quand, quoi, où, comment et pourquoi), notes pédagogiques complètes et approfondies (incluant les aspects qualitatifs et quantitatifs).
- **Exactitude** : justesse des propos et conformité aux compétences techniques. Si les IFRS sont considérées, elles doivent être applicables à la situation contextuelle.

ERREURS À ÉVITER

Portez une attention particulière aux éléments suivants. Votre étude de cas ne doit pas :

- **Manquer de logique** : situations invraisemblables, incohérentes (ex. : bénéficiaires financiers importants à la première année d'activité), états financiers complets préparés par une personne inexpérimentée, mandat trop complexe pour l'expérience du CPA ou pour la fonction qu'il occupe, constatation soudaine du manque de contrôle interne chez un client audité par le même cabinet comptable depuis des années, acceptation de mandats incompatibles (règles d'indépendance), faillite de cabinet comptable à la suite de fraude.
- **Être traitée de façon incomplète ou inexacte** : seuil de signification lié uniquement aux risques sans aucun lien avec les utilisateurs, deux domaines de compétences combinés dans une même compétence, erreurs techniques (normes de comptabilité, de certification, de présentation des informations financières ou règles déontologiques appliquées incorrectement).
- **Contenir des faiblesses sur le plan rédactionnel** : nombreuses fautes de grammaire et d'orthographe, formulations malhabiles, absence de paragraphes.
- **Utiliser un niveau de langage inapproprié** : langage familier ou manque de professionnalisme dans les attitudes suggérées, présence de trop de québécoisismes ou utilisation de jargon.

- **Porter à confusion** : fonction du CPA mal définie, rôle non établi clairement ou niveau d'expérience non spécifié.
- **Contenir des imprécisions ou manquer de justifications** : travail à faire ambigu ou attentes non explicites, situations non justifiées ou non justifiables, postes inhabituels aux états financiers sans explication à l'appui.
- **Manquer de cohésion** : éléments des notes pédagogiques non liés aux attentes exprimées dans l'énoncé ou attentes non répondues, profil du client non pris en considération dans les notes pédagogiques, réponse théorique sans lien avec les éléments spécifiques de l'énoncé.
- **Contenir des états financiers déficients** : états financiers non cohérents avec l'ampleur probable de la société ou non cohérents entre eux, données probables essentielles non fournies (ex. : impôts futurs, BNR, chiffres d'amortissement ou d'intérêts).
- **Contenir trop de dispersions** : vouloir traiter de trop de compétences dans une seule étude de cas peut avoir un effet néfaste sur la qualité et rendre l'étude inutilement complexe.

4. DESCRIPTION DES PRIX

Les prix seront répartis de la façon suivante :

- 1^{er} prix : 5 000 \$ offert par La Personnelle
- 2^e prix : 3 000 \$ offert par TD Assurance Meloche Monnex
- 3^e prix : 2 000 \$ offert par Desjardins

5. MODE D'ATTRIBUTION ET DE REMISE DES PRIX

Les études de cas reçues avant le 4 mai 2018 (23 h 59, heure de l'Est) seront évaluées par les membres du jury d'évaluation. Les gagnants seront dévoilés en août 2018.

6. RÈGLES GÉNÉRALES

Les gagnants doivent consentir à ce que l'Ordre valide leur inscription auprès de la faculté universitaire à laquelle ils ont déclaré appartenir. Les gagnants consentent à ce que l'Ordre utilise leur nom, leur image, leur nom d'institution d'enseignement et toute déclaration relative au concours, à des fins promotionnelles, sans rémunération ou compensation additionnelle.

Les prix doivent être acceptés tels quels. Aucune substitution ne sera accordée.

Le refus d'accepter l'un des prix libère l'Ordre de toute responsabilité et obligation envers le gagnant du prix.

Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.

L'Ordre se réserve le droit de mettre fin à ce concours si des événements indépendants de sa volonté l'empêchent de le poursuivre.

Les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions de l'Ordre qui en découlent quant à l'administration de ce concours. Les décisions de l'Ordre sont finales et sans appel.

L'Ordre et les personnes au bénéfice desquelles ce concours est tenu n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté ou d'une grève, d'un lock-out ou de tout autre conflit de travail dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

Les versions française et anglaise du présent règlement sont accessibles sur le site Web de l'Ordre au cpaquebec.ca/combat-cas. En cas de litige, la version française prévaudra.

Les participants autorisent l'Ordre des CPA du Québec à utiliser leurs renseignements d'identité afin de communiquer avec eux relativement à la profession de CPA à des fins non commerciales.

La participation au concours comporte l'acceptation du présent règlement.

Note : le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.